

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 12 MARS 2026**

Le douze mars deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2026

Date de publication : 16 mars 2026

Étaient présents :

M. BLAISE Alain

Mme LECORNET Valérie

M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane

Mme BRILLOUET Corinne

Absents :

M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

M. TOUZEAU Nicolas qui a remis un pouvoir à Mme ELINEAU Nathalie

M. MATHE Christophe qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

M. ROBIN Denis qui a remis un pouvoir à Mme DEGOSSE Lysiane

Mme MAISON Sophie qui a remis un pouvoir à Mme LEMAITRE Séverine

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. MORISSEAU Thomas

M. DROUARD Pascal

M. LANDREAU Guillaume

Secrétaire : Mme DELPORTE Karine

M. GOURAUD Patrick

M. PRUD'HOMME Christophe

Mme LEHUCHER Laurence

Mme ELINEAU Nathalie

Mme DEGOSSE Lysiane

Mme DELPORTE Karine

Mme LEMAITRE Séverine

Mme MOREAU Francine

M. MORISSEAU Thomas

### 1 Finances : Compte financier unique (CFU) - budget communal 2025

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE rappelle que le CFU remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs il explique que pour une raison technique les services du Trésor Public ne sont pas en mesure de transmettre le CFU 2025 définitif bien que les écritures soient parfaitement conformes et validées par les différents services.

Sachant que les comptes doivent être validés au plus tard le 30 juin, ce point sera délibéré lors d'une prochaine séance de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

➤ **AJOURNE** le présent délibéré

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mardi 17 mars 2026,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Mme Karine DELPORTE

Signature :



Le Maire,

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20260318-8-DE

Réception par le Préfet : 18-03-2026

Publication le : 18-03-2026

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 12 MARS 2026**

Le douze mars deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **6 mars 2026**

Date de publication : **16 mars 2026**

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme DELPORTE Karine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme LEMAITRE Séverine
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	Mme MOREAU Francine
Mme HERMON Viviane	Mme ELINEAU Nathalie	M. MORISSEAU Thomas
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie  
M. TOUZEAU Nicolas qui a remis un pouvoir à Mme ELINEAU Nathalie  
M. MATHE Christophe qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel  
M. ROBIN Denis qui a remis un pouvoir à Mme DEGOSSE Lysiane  
Mme MAISDON Sophie qui a remis un pouvoir à Mme LEMAITRE Séverine  
Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. MORISSEAU Thomas  
M. DROUARD Pascal  
M. LANDREAU Guillaume  
Secrétaire : Mme DELPORTE Karine

**2**

### **Finances : budget communal Reprise anticipée résultats 2025 & affectation avant le vote du CFU**

M. BOUSSONNIERE rappelle que si le CFU ne peut pas encore être approuvé, les services du trésor ont validé les comptes 2025, permettant la reprise des résultats de l'exercice 2025

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants),

#### ➤ **DECIDE :**

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,

**Mairie de CHATEAU-THEBAUD**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 12 MARS 2026**

Le douze mars deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2026

Date de publication : 16 mars 2026

Étaient présents :

M. BLAISE Alain

Mme LECORNET Valérie

M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane

Mme BRILLOUET Corinne

M. GOURAUD Patrick

M. PRUD'HOMME Christophe

Mme LEHUCHER Laurence

Mme ELINEAU Nathalie

Mme DEGOSSE Lysiane

Mme DELPORTE Karine

Mme LEMAITRE Séverine

Mme MOREAU Francine

M. MORISSEAU Thomas

Absents :

M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

M. TOUZEAU Nicolas qui a remis un pouvoir à Mme ELINEAU Nathalie

M. MATHE Christophe qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

M. ROBIN Denis qui a remis un pouvoir à Mme DEGOSSE Lysiane

Mme MAISON Sophie qui a remis un pouvoir à Mme LEMAITRE Séverine

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. MORISSEAU Thomas

M. DROUARD Pascal

M. LANDREAU Guillaume

Secrétaire : Mme DELPORTE Karine

**3 Finances : Compte financier unique - budget commerce 2025**

M. BOUSSONNIERE explique que pour une raison technique les services du Trésor Public ne sont pas en mesure de transmettre le CFU 2025 définitif bien que les écritures soient parfaitement conformes et validées par les différents services.

Sachant que les comptes doivent être validés au plus tard le 30 juin, ce point sera délibéré lors d'une prochaine séance de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

➤ **AJOURNE** le présent délibéré

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mardi 17 mars 2026,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Mme Karine DELPORTE

Signature :



Le Maire,

Alain Blaise

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 12 MARS 2026**

Le douze mars deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **6 mars 2026**

Date de publication : **16 mars 2026**

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme DELPORTE Karine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme LEMAITRE Séverine
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	Mme MOREAU Francine
Mme HERMON Viviane	Mme ELINEAU Nathalie	M. MORISSEAU Thomas
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie  
M. TOUZEAU Nicolas qui a remis un pouvoir à Mme ELINEAU Nathalie  
M. MATHE Christophe qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel  
M. ROBIN Denis qui a remis un pouvoir à Mme DEGOSSE Lysiane  
Mme MAISON Sophie qui a remis un pouvoir à Mme LEMAITRE Séverine  
Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. MORISSEAU Thomas  
M. DROUARD Pascal  
M. LANDREAU Guillaume  
Secrétaire : Mme DELPORTE Karine

**4**

### **Finances - budget commerce 2025** **Reprise anticipée résultats 2025 & affectation avant le vote du CFU**

M. BOUSSONNIERE rappelle que la commune est propriétaire de deux locaux commerciaux à savoir le CastelMarket et le tabac presse. Le budget est désormais excédentaire.

Il rappelle par ailleurs que si le CFU ne peut pas encore être approuvé, les services du trésor ont validé les comptes 2025, permettant la reprise des résultats de l'exercice 2025

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE :**

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 22 JANVIER 2026

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **16 janvier 2026**

Date de publication : **26 janvier 2026**

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme AUGER Edwige
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	Mme MAISON Sophie
Mme LECORNET Valérie	M. MATHE Christophe	M. DROUARD Pascal
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	Mme MOREAU Francine
Mme HERMON Viviane	Mme ELINEAU Nathalie	M. MORISSEAU Thomas
M. GOURAUD Patrick	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie  
Mme BRILLOUET Corinne qui a remis un pouvoir à Mme AUGER Edwige  
Mme LEMAITRE Séverine qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas  
Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick  
M. LANDREAU Guillaume

Secrétaire : M. DROUARD Pascal

#### 5 Acquisition d'un bien immobilier – 8 rue des Ecoles

Vu la proposition de vente en date du 10 janvier 2026, de l'agence immobilière VIMMO de Vertou (44120) relatif au bien cadastré AL 184,  
Vu l'emplacement réservé #3 au Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 27 mars 2025, sous l'intitulé équipement communal ou commerce,  
Considérant que les services de France Domaine n'ont pas répondu à la demande d'estimation étant donné que la valeur du bien est inférieure à 180 000€,

M. le Maire rappelle l'intérêt et la position stratégique de cette parcelle, enclavée au cœur du groupe scolaire public Marcel Canonnet,  
La collectivité a tout intérêt à obtenir la maîtrise foncière à l'amiable, même si aujourd'hui aucun projet précis n'est identifié.  
Il précise qu'il convient par la même occasion de régulariser une petite parcelle de 3 m<sup>2</sup> environ (AL 183) au niveau de la cour de l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AL 183 et AL 184 conformément à la proposition de vente désignée ci-dessus, au prix de 130 000€ net vendeur,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les actes correspondants et à prendre toutes mesures nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mardi 27 janvier 2026,

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 12 MARS 2026**

Le douze mars deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2026

Date de publication : 16 mars 2026

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme DELPORTE Karine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme LEMAITRE Séverine
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	Mme MOREAU Francine
Mme HERMON Viviane	Mme ELINEAU Nathalie	M. MORISSEAU Thomas
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie  
M. TOUZEAU Nicolas qui a remis un pouvoir à Mme ELINEAU Nathalie  
M. MATHE Christophe qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel  
M. ROBIN Denis qui a remis un pouvoir à Mme DEGOSSE Lysiane  
Mme MAISDON Sophie qui a remis un pouvoir à Mme LEMAITRE Séverine  
Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. MORISSEAU Thomas  
M. DROUARD Pascal  
M. LANDREAU Guillaume  
Secrétaire : Mme DELPORTE Karine

### 6 Budget communal 2026

Vu les avis de la commission Finances réunie le 16 et 26 février 2026,  
Vu la réunion de travail relatif au débat d'orientation budgétaire de l'assemblée réunie le 19 février 2026,

M. BOUSSONNIERE présente le projet de budget dans son ensemble, conformément aux avis de la commission finances et des propositions du conseil municipal.

Il rappelle que le contexte est de nature à réduire nos capacités avec un exercice moins bons que les années précédentes, sachant que la majorité des collectivités sont dans cette situation.

Par conséquent nos estimations sont basées par défaut avec une progression de 3% sur les dépenses, en sachant qu'une adaptation sur certaines lignes a été opérée. Enfin il a été proposé des enveloppes limitées sur certains postes, comme l'entretien de voirie et des bâtiments.

En partie recettes, il y a lieu de relever en particulier l'indemnité de l'assurance pour la réparation du centre technique municipal qui vient gonfler le budget en fonctionnement.

Au niveau de l'endettement, la commune peut se prévaloir d'un endettement faible et en baisse laissant des capacités de recours à l'emprunt pour la prochaine mandature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le budget primitif communal 2026 de la section de fonctionnement, lequel peut se résumer ainsi :

A Château-Thébaud, le mardi 17 mars 2026,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Mme Karine DELPORTE

Signature :



Le Maire,

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20260318-1-DE

Réception par le Préfet : 18-03-2026

Publication le : 18-03-2026

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 12 MARS 2026

Le douze mars deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **6 mars 2026**

Date de publication : **16 mars 2026**

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme DELPORTE Karine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme LEMAITRE Séverine
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	Mme MOREAU Francine
Mme HERMON Viviane	Mme ELINEAU Nathalie	M. MORISSEAU Thomas
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie  
M. TOUZEAU Nicolas qui a remis un pouvoir à Mme ELINEAU Nathalie  
M. MATHE Christophe qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel  
M. ROBIN Denis qui a remis un pouvoir à Mme DEGOSSE Lysiane  
Mme MAISDON Sophie qui a remis un pouvoir à Mme LEMAITRE Séverine  
Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. MORISSEAU Thomas  
M. DROUARD Pascal  
M. LANDREAU Guillaume  
Secrétaire : Mme DELPORTE Karine

#### 7 Budget primitif commerce de proximité 2026

Vu les avis de la commission Finances réunie le 16 et 26 février 2026,  
Vu la réunion de travail relatif au débat d'orientation budgétaire de l'assemblée réunie le 19 février 2026,

M. BOUSSONNIERE présente le projet de budget dans son ensemble, conformément aux avis de la commission finances et des propositions du conseil municipal.

Il rappelle qu'un appel de fonds est prévu afin de financer des travaux pour 2027 (mur de soutènement).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le budget primitif du commerce 2026 qui peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Intérêts emprunt	66111	1 000,00 €	Loyers 12 mois à 1104,28 € HT (Coccimarket)	752	13 252,00 €
Dép. impr	022	0,00 €	Loyers 12 mois à 581,62 € HT (tabac presse)	752	6 980,00 €

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 12 MARS 2026**

Le douze mars deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2026

Date de publication : 16 mars 2026

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme DELPORTE Karine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme LEMAITRE Séverine
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	Mme MOREAU Francine
Mme HERMON Viviane	Mme ELINEAU Nathalie	M. MORISSEAU Thomas
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie  
M. TOUZEAU Nicolas qui a remis un pouvoir à Mme ELINEAU Nathalie  
M. MATHE Christophe qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel  
M. ROBIN Denis qui a remis un pouvoir à Mme DEGOSSE Lysiane  
Mme MAISON Sophie qui a remis un pouvoir à Mme LEMAITRE Séverine  
Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. MORISSEAU Thomas  
M. DROUARD Pascal  
M. LANDREAU Guillaume  
Secrétaire : Mme DELPORTE Karine

### 8 Tarif du séjour seniors 2026 « voyage à la Rochelle »

Mme LECORNET fait part des propositions de la commission Action Seniors réunie le 3 décembre 2025.

Elle fait part du budget prévisionnel de l'animation à hauteur de 6 894€, qui est prévue du 22 au 24 avril 2026.

La commission propose une participation à hauteur de 220 € par personne à savoir un ratio de 39% du coût du projet conformément au ratio habituellement retenu pour ce type de sortie.

Le programme prévoit une visite de la ville et de l'aquarium et une croisière en mer vers fort Boyard. Elle précise que le service fait appel un prestataire pour l'organisation du séjour.

Enfin si le tarif est un peu plus cher que l'année dernière, cela reste raisonnable.

Cette animation est très appréciée et rappelle que l'animation seniors faisait parties des objectifs lancés en début de mandat.

A noter que les bénévoles paient leurs places.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le tarif de participation de 220€ par personne pour le séjour « seniors 2026 à la Rochelle ».

➤ **AUTORISE** la collectivité et les régisseurs à l'encaissement des participations par la régie du service Familles.

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mardi 17 mars 2026,